



Suite à une récente demande des forains, la nouvelle municipalité a donné son accord pour que la fête foraine se déroule sur Seysses du vendredi 21 au dimanche 23 août 2020.

Cette décision, prise après concertation avec la Préfecture de la Haute-Garonne, impose une application des mesures gouvernementales et le respect des règles sanitaires actuelles recommandées par le Haut Conseil de la Santé Publique.

Afin que la fête soit belle, tout en veillant sur votre santé et votre sécurité, nous vous informons du protocole suivant :

Protégez-vous ! Protégez les autres !

- **Le port du masque est obligatoire** dans l'enceinte de la fête foraine et sur les manèges pour toute personne de plus de 11 ans.
- **L'application du gel hydro alcoolique est obligatoire** à l'entrée et à la sortie.

Le non-respect d'une de ces mesures entraînera l'interdiction d'accès à la Fête Foraine.

Les engagements des organisateurs

- Réaliser un marquage au sol et mettre en place un sens unique de circulation.
- Mettre à disposition des solutions hydro alcooliques à l'entrée et à la sortie et aux abords de chaque manège.
- Effectuer une désinfection des zones touchées par le public dans les manèges dès un changement de personnes.

Une équipe de sécurité à partir de 20h

Mandaté par la municipalité, un service de sécurité privé sera présent sur les lieux afin de :

- Veiller sur votre sécurité et maintenir une ambiance festive.
- S'assurer du bon respect des gestes barrières et des mesures citées dans ce document.
- Garantir la fermeture des lieux et l'évacuation du public en toute sérénité.

Votre sécurité – Notre objectif

L'ensemble des documents administratifs et obligatoires ont été portés à la connaissance de la municipalité, à savoir : l'assurance de l'organisateur - les dossiers de conformité des installations, contrôles techniques - la déclaration de l'événement en préfecture.